GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – **MOTION**

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé			
Département(s)	**DECS**	**Date**	**14 février 2025**
Numéro	**25.113**	**Heure**	**11h05**

Auteur-e(-s) :	**Groupes socialiste et VertPOP**	**Lié à** (facultatif) **:** **ad**
Titre :	**Loi d'introduction de la Loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI (LCPC), article 2 : appliquons enfin la loi !**	

Contenu :

La loi d'introduction de la Loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'assurance-vieillesse et survivants (AVS) et à l'assurance-invalidité (AI) indique dans son article 2 que *« les personnes susceptibles de recevoir une prestation complémentaire sont avisées qu'elles peuvent se rendre auprès de l'instance désignée […] »* afin d'être informées sur leur droit.

Force est de constater qu'aujourd'hui, l'information n'est que difficilement accessible pour les ayants droit, puisqu'ils et elles ne reçoivent pas d'avis et se trouvent de surcroît confronté-e-s à une lourdeur administrative conséquente.

Le Grand Conseil demande donc au Conseil d'État de :

1. étudier l'opportunité d'informer les ayants droit de la même manière que le canton le fait pour les personnes ayant droit aux subsides LAMal ;
2. s'assurer que les procédures administratives soient simples et faciles d'accès ;
3. garantir un service d'accompagnement administratif pour les ayants droit qui en feraient la demande.

Développement (obligatoire) **:**

La Suisse est un pays riche. Pourtant, les fins de mois restent difficiles pour un grand nombre de personnes, en particulier chez les personnes de 65 ans et plus. Le panier d'achat coûte de plus en plus cher, les primes d'assurance-maladie augmentent sans cesse, alors que les rentes stagnent, voire diminuent. La lutte contre la pauvreté et la précarité doit se concentrer en premier lieu sur le revenu disponible. Des rentes et des revenus sociaux décents doivent permettre de vivre dignement et être adaptés en permanence au renchérissement ainsi qu'aux progrès de la productivité.

Lorsque ces revenus ne suffisent pas, les prestations sociales entrent en jeu. Mais y recourir peut parfois relever du parcours du combattant, et il est connu que de nombreuses personnes qui auraient droit à ces prestations n'y recourent finalement pas, soit par méconnaissance, soit par honte. Cette situation est indigne d'un pays riche. L'accès aux prestations sociales doit être facilité pour les personnes qui y ont droit.

Demande d'urgence : NON

Auteur-e ou premier-ère signataire : *prénom, nom* (obligatoire) :

Fabienne Robert-Nicoud

Autres signataires (*prénom, nom*) **:**	**Autres signataires suite** (*prénom, nom*) **:**	**Autres signataires suite** (*prénom, nom*) **:**
Corine Bolay Mercier	Joëlle Eymann	Patricia Sörensen
Jacqueline Zosso	Marianne Gay	Jasmine Herrera
Brigitte Neuhaus	Daniel Sigg	Armin Kapetanovic
Yasmina Produit	Mathias Gautschi	David Moratel
Cloé Dutoit	Yves Pessina	Clarence Chollet
Patrick Erard	Monique Erard	Nicolas de Pury
Christine Ammann Tschopp	Barbara Blanc	Catherine Loetscher
Marc Fatton	Stéphanie Skartsounis	Niel Smith
Antoine de Montmollin	Elisabeth Moser	Laurent Duding